ASSOCIATION SPORTIVE DE ROMILLE

COMPTE RENDU DE REUNION

Vendredi 20 juin 2017 (Réunion CA)

→ Début à 20h15

Présents

GUEGUEN Pascal	Président	ASR siège
SEURU Bernard	Trésorier	ASR Siège
ETIENNE Valérie	Présidente	ASR BASKET
GOUYA Raphaël	Président	ASR BADMINTON
ALLARD Thierry	Membre	ASR CYCLOTOURISME
MENARD Philippe	Coordinateur Sportif	ASR
HERSANT Anne	Secrétaire Administrative	ASR
HUET Jean-Michel	Président	ASR FOOTBALL
LORANS Arnaud	Secrétaire	ASR FOOTBALL
FIXOT Bertrand	Vice-Président	ASR FOOTBALL
LE ROCH Marc	Président	ASR CYCLOTOURISME
JEHEROT Anthony	Président	ASR TENNIS
POISSON Frédéric	Président	ASR VOLLEY
ROLLAND Gérard	Trésorier	ASR PETANQUE
GAILLARD Roger	Président	ASR PETANQUE
MORIN Fabienne	Co-Présidente	ASR DANSE AFRICAINE
FEVRIER Karen	Présidente	ASR MARCHE NORDIQUE
NYNS Cécile	Présidente	ASR DANSE
ALLARD Isabelle	Secrétaire	ASR QWAN KI DO
SEIGNEUR Régine	Présidente	ASR YOGA
JOUBERT François	Vice-Président	ASR YOGA
GAUBERT Jean-Yves	Président	ASR CYCLISME
GOHIN Alexandre		ASR COURSE A PIED
PRUAL Christian	Vice-Président	ASR Siège

Excusés

Carole JENOUVRIER	Présidente	ASR TAI CHI CHUAN

ORDRE DU JOUR

1- Projet de salle(s) Rue René Cutté
2- Modification de l'exercice comptable
3- Point sur les emplois
4- PPG
5- Prêt de matériel

1- Projet de salle (s) Rue René Cutté

Pascal GUEGUEN, Président, présente la parcelle sur laquelle va s'implanter le nouveau projet :

- Salle de tennis (deux terrains couverts)
- Salle de gym douce (286 m² de parquet chauffé), salle divisible en deux.

Le début des travaux est prévu pour octobre-novembre 2017 pour une livraison au 1er avril 2018.

Il est mentionné que les places de parking ne semblent pas être en nombre suffisant. En effet, quand il y aura du foot, du tennis et autre sport en même temps, cela ne va-t-il pas poser quelques problèmes de stationnement ?

2- Modification de l'exercice comptable

La majorité des sections n'a pas un exercice comptable adapté à sa saison sportive (sauf Cyclisme, Cyclo et Pétanque) car la période est annuelle. (Cette décision date de 2001.)

La municipalité a demandé à ce que les comptes soient rendus au 20 janvier de chaque année. La solution la plus appropriée serait de revenir à l'ancien système et de terminer les comptes fin août et de reprendre au 1er septembre.

Les AG pourraient alors être réalisées en novembre et en décembre (avant le 15 par exemple).

Pascal GUEGUEN, Président, précise que lors des Assemblées Générales des sections, les comptes de résultats doivent être impérativement présentés sous un seul et même format lié à toutes les sections, y compris au siège de l'Association.

La décision de réaliser l'exercice comptable sur la saison sportive et non plus sur l'année civile est validée à l'unanimité par les personnes présentes.

Une réunion avec les divers trésoriers sera organisée dès la rentrée de septembre.

3- Les emplois

LES TAPS :

La municipalité a fait une demande auprès de l'inspection Académique pour un retour à la semaine de 4 jours dès le mois de septembre 2017. Cette dernière est dans l'attente d'un accord pour la semaine

prochaine. Les professeurs des deux écoles, maternelles et primaires publiques, la municipalité et les parents d'élèves ont voté pour le **retour à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire.**

Ceci implique l'arrêt des TAP et la perte d'une subvention de 8 000€ pour l'ASR.

Ostéopathe :

Madame JOALLAND est satisfaite des prestations qu'elle a pu réaliser cette année ; le ressenti est le même venant des licenciés.

La pratique se fera tous les 15 jours la saison prochaine, toujours le jeudi soir, dans un vestiaire de la salle Anita Conti.

Petit rappel : pour tout rendez-vous pris, chaque licencié de l'ASR doit justifier son appartenance à une section de l'Association. C'est pourquoi il est rappelé que la carte ASR doit être impérativement distribuée à chacun des licenciés. (Pourquoi ne pas commencer à faire apparaître les différents logos des partenaires afin de la valoriser ?) Un réel travail reste à faire sur cette carte.

PEPS : Pôle Education populaire SPORT-SOCIAL-SANTE-SCOLAIRE.

L'Objectif majeur du bureau de l'AS Romillé : faire en sorte que les éducateurs sportifs interviennent le plus possible dans les différentes sections de l'Association, bien entendu quand cela est réalisable : sport/compétences.

Sur la nouvelle saison 2017-2018 :

- La section Basket a besoin d'un éducateur pour 5h45 d'entraînement le mercredi après-midi.
- La section Cyclisme demande à renouveler la séance de PPG spécifique Cyclisme.
- Une demande supplémentaire a également été faite par la section Badminton.
- La section Tennis pourrait aussi avoir besoin sur un créneau.

Aujourd'hui, le bureau de l'AS Romillé se demande s'il ne faudrait pas employer une nouvelle personne : potentiel de 10h, CDD sur un an.

L'Association a réalisé un partenariat avec le collège afin de pouvoir proposé un mi-temps au sein de l'établissement scolaire en tant qu'assistant éducatif à une personne qui pourrait être embauchée au sein de l'AS Romillé : cela serait un complément pour cette personne.

Il faut cependant être très prudent car si les TAP disparaissent, ce sont 11h d'intervention terrain en moins.

Philippe MENARD travaille toujours sur le service civique. Le bureau du siège lui a demandé de recruter une ou deux personnes pour la prochaine saison.

Certaines sections souhaiteraient mettre en place des projets mais leurs finances ne leur permettant pas, cela semble compliqué.

D'autre part, certaines sections possèdent une bonne trésorerie et souhaiteraient aider les sections qui en auraient besoin.

Pour cela, le bureau de l'ASR, suite à une réflexion de la section Yoga a décidé de proposer la création d'un « fond de solidarité » au sein de l'Association : un compte spécifique avec des versements volontaires

(comme souhaite le faire aujourd'hui la section Yoga) et pourquoi ne pas faire abonder chaque section, au prix de 0,50€ par licenciés tous les ans. Cette deuxième proposition serait à annoncer aux licenciés lors des prochaines Assemblées Générales.

Le président demande à l'assemblée présente si elle valide le fait d'ouvrir un fond de solidarité ?

Cette décision est votée à l'unanimité.

Une commission composée de 5 personnes (Pascal GUEGUEN, Bernard SEURU, Fabienne MORIN, François JOUBERT et Jean-Michel HUET) travaillera sur le sujet dès le mois de septembre prochain. Des propositions seront alors faites en Conseil d'Administration extraordinaire.

Bernard SEURU, Trésorier de l'AS Romillé, tient à préciser que les subventions représentent aujourd'hui 17% du fonctionnement global de l'Association.

Certaines sections possèdent des livrets qui sont imposables. Il faut donc regarder si ces derniers ne doivent pas être fermés.

4- PPG

Seulement deux créneaux seront proposés à la rentrée prochaine.

Le deuxième créneau du vendredi est abandonné ; trop peu de personnes à le fréquenter. Le créneau du mercredi a eu plus de succès, sans doute mieux positionné.

La question de recentrer la PPG sur des thèmes spécifiques se pose aujourd'hui et l'idée est également de s'adapter à la demande, aux besoins des uns et des autres.

Les tarifs seront revus à la hausse pour la saison 2017-2018. Cette activité est loin d'avoir été bénéficiaire cette année.

Les tarifs proposés (2017-2018) :

- **25€ pour une personne déjà licenciée dans une section de l'AS Romillé**
- **77€ (carte ASR comprise) pour une personne non licenciée**

Nouveau vote à l'unanimité des participants : des tarifs sont adoptés.

5- Prêt de matériel

Pascal GUEGUEN, Président, rappelle qu'il est aujourd'hui plus que nécessaire de faire attention au matériel que l'Association met à disposition. La sonorisation a déjà bien été endommagée. Les horaires de prise et de rendu du matériel doivent être impérativement respectés.

Thierry ALLARD se propose de gérer le prêt des deux sonos dès la rentrée.

Une fiche d'emprunt sera réalisée avec le nombre de câble, …, avec une date précise d'emprunt et une date précise de retour. Cela donnera aussi une peu plus de souplesse quant aux horaires de prise en charge et de rendu du matériel.

Concernant le matériel utilisé dans les différentes salles de sport, un courrier sera fait à la mairie afin de demander un remplacement ou un achat (ex filet de panneau de basket).

Fin de la séance à 23h.